

Les particularités du traitement de l'information sensorielle dans l'AUTISME : Quelle place pour l'animal médiateur?

Objectifs:

Comprendre les particularités et difficultés sensorielles et perceptives des personnes avec autisme
Appréhender l'impact de ces difficultés sur leur fonctionnement et leur développement cognitif
Être capable de déterminer le profil sensoriel et perceptif de la personne accompagnée pour adapter les propositions et stratégies mises en place
Pouvoir ainsi adapter la proposition autour de l'animal médiateur dans le respect de ces particularités sensorielles

Contenu:

Théorie:

L'autisme:

Une différence cognitive et sensorielle

De la perception à la compréhension de l'information sensorielle

Les différentes étapes du traitement de l'information.

Perception atypique des informations sensorielles

Hyper-hyposensibilité - recherche et évitement de sensations

Les sens:

La sensibilité tactile (pressions tactile, vibrations, chaud, froid, douleur)

La sensibilité kinesthésie (sens du mouvement : proprioception, système vestibulaire)

Le goût et l'odorat

Le système visuel et auditif

La fluctuation hyper-hyposensibilité

L'environnement:

Adaptation de l'environnement pour le bien-être de la personne

Un environnement propice aux apprentissages

L'animal médiateur:

Quel animal? Quelle fonction? Quels objectifs?

Les capacités et nécessités d'adaptation pour le couple maître-animal médiateur

Le cadre sécurisant et sécurisé

La notion de sécurité comportementale

Le cadre sanitaire

La contenance

La notion d'éthique dans la relation d'aide assistée par l'animal médiateur

Le matériel et outils nécessaires

L'animal médiateur dans:

La perception à l'interprétation des données sensorielles

La sensibilité scotopique

La perception atypique de l'environnement social

Prosopagnosie

La surcharge sensorielle

Les difficultés d'apprentissage

Intérêt de l'approche comportementale dans la rééducation des troubles perceptifs

Les autres particularités perceptives : Le mono-traitement
La synesthésie
Les troubles cognitifs
Catégoriser - conceptualiser - imaginer – généraliser
L'attention - la mémorisation
Description clinique
Les styles cognitifs
La pensée perceptive - la pensée visuelle - la mémoire associative

Pratique:

Les outils de stimulation sensorielle.
Techniques de relaxation
Exemple de la Squeeze Machine du Dr Temple Grandin
Jeux de rôles, mises en situation
Analyses des pratiques

Méthodes pédagogiques :

Exposés du formateur
Mises en situations pratiques, expérimentation, évaluations

Validation de la formation:

Une attestation de fin de formation sera remise à chaque participant après validation de l'évaluation des connaissances en fin de formation (QCM).

Intervenants : Psychologue clinicien et neuro-psychologue – troubles envahissants du développement
Educateurs spécialisés – Psychomotricien
Etho-psycho-comportementaliste, spécialiste relation homme-animal

Durée : 3 jours soit 21 heures

Public : tout professionnel exerçant auprès de personnes avec autisme, initialement formé à la médiation animale ou souhaitant développer un projet de médiation animale auprès de personnes avec autisme

Lieu : locaux CFP GO ou établissements partenaires
Ou en INTRA – établissements (sur devis)

Dates : selon planning

Coût : 695 euros TTC (nous contacter pour des financements CIF – FIF-PL, ... Frais de dossier 85 euros)

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute demande particulière, nous contacter.



CFP.GO
Centre de Formation
Professionnelle du Grand Ouest

Séminaire de formation

Les particularités du traitement de l'information sensorielle dans l'AUTISME : Quelle place pour l'animal médiateur?

Du 15 au 17 mai 2023 – Locaux CFPGO - (AUDIERNE 29)

FICHE D'INSCRIPTION ET CONTRAT DE FORMATION

A retourner par courrier ou mail à l'adresse de contact indiquée.

NOM :

PRENOM :

AGE :

ADRESSE :

ORGANISME OU ETABLISSEMENT :

FONCTION / PROFESSION :

TELEPHONE :

COURRIEL :

Veuillez nous contacter pour un financement employeur / OPCA. Vous recevrez en retour la confirmation d'inscription.

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail)

Un exemplaire à retourner signé et paraphé à réception.

1 : PARTIES CONTRACTANTES

Nom et Prénom du bénéficiaire :

Adresse :
.....
.....

Ci-après dénommé "Stagiaire"

et

CFPGO Centre de Formation Professionnelle du Grand Ouest – 3 lieu dit Lesnoal à ESQUIBIEN 29770 AUDIERNE

Organisme de formation Siret 12254400066 | NAF 8559A | Numéro de déclaration d'activité : 53 290 89 33 29
(ne vaut pas agrément de l'Etat) représenté par Madame COLIN Christine

Est conclu, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie :

2 : OBJET

Le CFPGO accueillera le stagiaire à l'action de formation suivante:

Les particularités du traitement de l'information sensorielle dans l'AUTISME : Quelle place pour l'animal médiateur?

Le stagiaire s'engage à être présent aux dates, lieux et heures convenus.

Prévention et gestion des abandons : le CFPGO s'engage à contacter le stagiaire s'il ne se présente pas à l'action de formation au lieu et à l'heure prévus ; à signaler l'absence à l'employeur le cas échéant et à en comprendre la raison.

3 : NATURE, DURÉE ET EFFECTIF DE LA FORMATION :

L'action de formation entre dans la catégorie de formation, selon l'Article L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail : adaptation, développement et certification des compétences, promotion, prévention, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Nombre d'heures par stagiaire et horaires : 21 heures , 7 heures par jour (8h45-12h30 / 13h15 -16h30)

Niveau requis des stagiaires : secteur médico-social ou éducatif

Objectifs : Comprendre les particularités et difficultés sensorielles et perceptives des personnes avec autisme

Appréhender l'impact de ces difficultés sur leur fonctionnement et leur développement cognitif

Être capable de déterminer le profil sensoriel et perceptif de la personne accompagnée pour adapter les propositions et stratégies mises en place

Pouvoir ainsi adapter la proposition autour de l'animal médiateur dans le respect de ces particularités sensorielles

Effectif : 10 stagiaires maximum

Le programme détaillé, le cas échéant, de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

4 : ORGANISATION DE LA FORMATION

Organisation : Les stagiaires sont accueillis 15 minutes avant le début du stage. Le formateur rappelle le déroulement de la formation, ses objectifs, présente son découpage pédagogique et l'évaluation des acquis prévue.

Méthode pédagogique : Apports théoriques et pratiques, immersions professionnelles, jeux de rôles et situations réelles.

Lieu de formation : locaux CFPGO ou établissements partenaires, le lieu vous sera indiqué dans votre convocation à la formation.

5: MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Feuilles d'émargement signées par le formateur et par les stagiaires à la demi-journée fournies par l'organisme. Fiche de rapport sur le déroulement de la formation effectuée par le formateur et transmise à l'organisme de formation. Une grille d'évaluation complétée par le stagiaire permet de mesurer le niveau de satisfaction sur le déroulement, le contenu de la formation (accueil, supports de cours, qualité des salles, qualité pédagogique du formateur...) et sur les acquis de formation.

6 : VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation et selon la feuille d'émargement.

7 : DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 7 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

8 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le règlement de l'action de formation s'élève à **695 euros TTC** ; (pour les financements, nous contacter – frais de dossier **185 euros**)

Les droits d'inscription, objet de la présente, s'élève à : 199,00 € net de taxe (Exonération de TVA Article 293B du CGI) correspondant à l'acompte. Celui-ci sera encaissé à la fin du délai de rétractation de 7 jours. (nous contacter pour les financements).

Règlement reçu à ce jour : Aucun Le stagiaire s'engage à verser (rayer la mention inutile) :

- la totalité du prix susmentionné: 695, 00euros. Sur ordre du stagiaire, le chèque de caution peut servir au règlement et est encaissé, au plus tard, au premier jour de formation.

- une partie du prix susmentionné à hauteur deeuros, pour un règlement en plusieurs fois. (Ou si une partie de la formation ou la totalité est prise en charge par un organisme) , encaissé après le délai de rétractation mentionné à l'article 7. Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné selon calendrier établi à l'avance - selon souhait du stagiaire (par virement ou chèques, jusqu'à trois règlements – remplir la fiche de modalité de règlement)

- Dans le cadre d'un financement, le règlement se fait sur présentation de la facture et des feuilles d'émargements sous un délai de un mois.

9 : ANNULATION ET DEDOMMAGEMENT

Passé le délai de rétractation de 7 jours, à compter de la signature du contrat, toute annulation par le client doit faire l'objet d'un écrit (courrier ou mail). Jusqu'à 60 jours avant le 1er jour de stage, le client peut annuler la formation sans frais. Du 59ème jour au 11ème jour, pour toute annulation le client s'engage au versement d'une somme équivalent à 60 % du montant total du prix de la formation à titre de dédommagement. A compter du 10ème jour jusqu'au 1er jour de stage, le versement s'élèvera à 100% du prix de la formation pour tous cas d'absence ou d'annulation (sauf raison médicale, avec justificatif).

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par les opérateurs de compétences.

10 : LITIGES

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de QUIMPER (29) sera seul compétent pour régler le litige.

L'inscription définitive du stagiaire n'intervient qu'après la signature par celui-ci du contrat de formation conformément à l'article L. 6353-2 du code du travail. Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par le stagiaire et vaut acceptation des Conditions Générales de Vente disponibles dans le livret de formation CFPGO.

Fait en double exemplaire à AUDIERNE,

Le

Signature du stagiaire :